

Le 24 septembre 2024, le CPM fêtera ses 50 ans ! Venez célébrer avec nous !

CPM EXPRESS – MAI 2024

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus importants au monde : les vôtres !



Le 10 avril dernier, Me Brunet, président du CPM, rencontrait divers comités de résidents et des représentant(e)s de comités d'usagers, en la présence de Mme Diane Gagnon, présidente du CUCI de Trois-Rivières. Une formation sur [Le vrai rôle des comités](#) y était présentée. Sur la photo, de gauche à droite : Mme Suzanne Lefebvre, Me Brunet, Mme Johanne Pichette et M. Denis Lepage, président du Comité de résidents du CHSLD Cook. Une casquette à l'effigie du comité de résidents a été offerte à Me Brunet, qui la porte fièrement sur la photo.

RAPPEL IMPORTANT ACTION COLLECTIVE : À LA RECHERCHE D'UN(E) RÉSIDENT(E) DE CHSLD

Dans l'action collective entreprise par le Conseil pour la protection des malades depuis 2018 contre les CHSLD publics du Québec pour cause de maltraitance, et pour que l'action collective puisse continuer et arriver au procès, au nom de milliers de résidents, **le CPM est à la recherche d'un(e) résident(e) de CHSLD qui réside (ou qui a résidé) dans un CHSLD public, entre le 11 juillet 2015 et aujourd'hui.** N'hésitez pas à nous communiquer votre intérêt ou celui d'une personne qui serait intéressée, avec ses coordonnées.

RAPPEL FINANCEMENT ET AUTONOMIE DES COMITÉS DE RÉSIDENTS

C'est le 22 février 2024 que le CPM a adopté une résolution enjoignant au MSSS d'améliorer le financement des comités de résidents, lequel n'a pas été revu depuis plusieurs années. Cette préoccupation fait partie du plan d'action du CPM.

Le CPM rencontre sous peu le cabinet des ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger. Il serait important que tous les comités adoptent leur résolution et la transmettent à la direction de l'établissement ainsi qu'aux ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger :

ministre@msss.gouv.qc.ca
ministre.delequee@msss.gouv.qc.ca

Pour mémoire, voir un extrait de la [résolution en annexe](#).

NOMINATION DE
MME GENEVIÈVE BIRON,
NOUVELLE PCD (PRÉSIDENTE ET
CHEFFE DE LA DIRECTION) DE
SANTÉ QUÉBEC

C'est le 30 avril dernier que Mme Geneviève Biron, la nouvelle présidente et cheffe de la direction de Santé Québec, entrait en fonction après avoir été nommée et présentée par le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Christian Dubé.

Interrogé par des médias, Me Brunet, le président du CPM a déclaré :

« *Bienvenue madame Biron,*

Je soumets respectueusement que vos qualités devront comprendre celles d'être une opératrice de système, axée sur les résultats, celles d'une personne qui – par les valeurs de respect, de dignité et de collégialité dont vous témoignerez vous-même de par ce que vous êtes – saura amener et faire arriver les résultats attendus par toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans le réseau de la santé. Ces résultats incluent une diminution significative, D'ICI UN AN, du nombre de patients inscrits sur les listes suivantes :

- liste d'attente pour voir un(e) professionnel(le) de la santé*
- liste d'attente en santé mentale*
- liste des chirurgies électives*
- liste d'attente en soins à domicile*
- liste d'attente en CHSLD »*

Bonne chance à madame Biron !

LICENCIEMENT DU PERSONNEL PROVENANT D'AGENCES PRIVÉES

Des représentant(e)s de comités nous informent que des CIUSSS et des CISSS s'apprêteraient à licencier bêtement des centaines d'employé(e)s d'agences privées, avant même que ces établissements aient trouvé et embauché du personnel public. Des centaines, voire des milliers d'heures de soins pourraient ainsi être coupées et ainsi créer des bris de service et une aggravation de la situation de soins insuffisants dans une majorité d'établissements de santé. Le CPM demande d'être informé de toute décision à laquelle un comité aurait été mis au fait afin de faire une démarche auprès du MSSS.

RENCONTRE PRODUCTIVE AVEC LE MINISTRE LIONEL CARMANT

Accompagné de Me Nancy Piché (spécialiste des droits de la DPJ) et de Mme Micheline Boucher Granger (qui œuvre au recrutement de comités jeunesse), Me Brunet du CPM a tout récemment rencontré M. le ministre Carmant afin d'échanger avec le ministre concernant une partie du Projet de loi 37 sur le nouveau Commissaire au bien-être et aux droits des enfants. Des suggestions ont été envoyées au ministre.

STATIONNEMENT GRATUIT, SOINS EN ONCOLOGIE, EN DIALYSE ET EN NÉONATALITÉ

Avec l'aide de représentantes de comités et de Mme Ginette Desmarais, membre du c.a. du CPM, le CPM a travaillé afin de répondre à certains CIUSSS et CISSS dont les frais de stationnement sont encore prohibitifs pour certains patients dont la situation financière est précaire, et devant accéder au stationnement de divers hôpitaux.

Au moins un PDG de CISSS a pris la position que pour obtenir la gratuité, une demande individuelle doit être présentée par chaque usager le requérant. Ainsi, le CPM propose un formulaire simple, précisant la maladie dont est affligé l'usager, la situation personnelle de l'usager et la durée des traitements qu'on lui a prescrits. Les comités affiliés qui souhaitent obtenir ce formulaire peuvent simplement le demander au CPM, sans autre formalité.

INFORMEZ-NOUS DES BONS COMME DES MOINS BONS COUPS DANS VOTRE MILIEU

Au CPM, on souhaite être informé des bons comme des moins bons coups que les comités et les membres vivent ou ceux dont ils sont témoins dans le réseau de la santé. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un article dans un prochain CPM express, être partagés avec les autres collègues, en plus de pouvoir être cités lors de présences médias du CPM ou de son président (avec photo si possible, le tout à info@cpm.qc.ca).

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDEICATION PAR LE CPM ET SUIVIS

- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé ;
- Suivant une information provenant d'un comité situé sur l'île de Montréal, on demande de nous informer de toute action décidée unilatéralement par l'Administration, à savoir qu'on jumelle des CHSLD avec des hôpitaux, sans égard au lieu ou au professionnel de la santé auprès duquel le résident est déjà inscrit ou suivi ;
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées ;
- Pour des soins à domicile, incluant des visites médicales ;
- Pour que l'infraction pénale de maltraitance finisse par être reconnue par les services policiers du Québec.

**FORMATIONS TOUJOURS
OFFERTES AUX COMITÉS ET
ORGANISMES AFFILIÉS
(500 \$ PLUS FRAIS)**

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)

Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)

On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

COMMENT MILITER AU SEIN D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (M. BENOIT RACETTE)

Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre valable et qui porte, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

POURQUOI, COMMENT : L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

FORMATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN USAGER EN VUE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ (COMITÉ D'USAGERS) (M. BENOIT RACETTE)

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Assemblée générale annuelle du CPM en virtuel jeudi le 13 juin 2024.
- Célébrations en personne pour le [50e anniversaire de fondation du Conseil pour la protection des malades le 24 septembre 2024](#) (une initiative de la Fondation Claude-Brunet). On peut déjà s'inscrire.

ATELIERS DE TRAVAIL, FORMATIONS ÉCLAIR POUR VOS ASSEMBLÉES ET PÉRIODES DE QUESTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

Votre comité a besoin d'une présentation sur un sujet qui n'est pas abordé par nos formations usuelles ? Vous aimeriez organiser une session de travail animée par un membre du CPM ? Vous souhaitez dynamiser votre assemblée générale annuelle par la présence d'un conférencier ?

Sachez que le CPM peut se déplacer dans votre région pour effectuer une présentation plus informelle ou pour soutenir votre comité dans ses travaux sur de nombreuses thématiques, en fonction de vos besoins.

Pour toute information concernant nos disponibilités, les tarifs et notre politique d'annulation, **veuillez communiquer avec le CPM** :

- **par courriel** : info@cpm.qc.ca
- **par téléphone** : 514-861-5922 ou 1-877 276-2433

***GARDONS-NOUS INFORMÉS!
LA MALTRAITANCE ET LES BESOINS DE NOS
USAGERS REQUIÈRENT NOS ACTIONS,
EN TOUT TEMPS!***

**M E R C I E N C O R E P O U R
V O T R E A P P U I !**

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska
Mauricie et Centre-du-Québec
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice,
Comité des usagers affilié Centre hospitalier régional du Grand-Portage – **Rivière-du-Loup**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Affiliated Users' Committee Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville
Sherbrooke
- Mme Claire Morin, administratrice
Comité de résidents de la Maison des aînés de la Rivière Saguenay – **Saguenay**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes
Laurentides
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate
- M. Benoit Racette, formateur

- **TÉL. :** (514) 861-5922
- **SITE WEB** www.cpm.qc.ca
- **COURRIEL** info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3

50^e anniversaire du CPM le 24 septembre 2024 à Montréal!

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !
LES PLACES SONT LIMITÉES !

Une initiative de la Fondation Claude-Brunet *Foundation*

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

-
- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne, productrice
- Présence de nombreuses personnalités politiques, du milieu de la santé et des affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet et du CPM ; un exemplaire sera remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au public
- Places limitées : premiers arrivés, premiers servis !

1. Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES

- Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
- Conférencier(ère) à confirmer
- Prix : **150 \$**

2. Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7

- Sous le signe de la fête
- Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
- Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÉGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité(e) gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e). Formulaire d'inscription en annexe.

FICHE INSCRIPTION ET PAIEMENT



Fête du 50^e anniversaire de constitution du Conseil pour la protection des malades (CPM)

24 SEPTEMBRE 2024

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne
- Présence de nombreuses personnalités politiques et d'affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet – CPM, remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au grand public
- PLACES LIMITÉES : PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS !

- **Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES**
 - Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
 - Conférencier(ère) à confirmer
 - Prix : **150 \$**

- **Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7**
 - Sous le signe de la fête
 - Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
 - Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

CPM EXPRESS

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité(e) gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e).

Participant(e) :

Nom, prénom : _____

Titre : _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Nom du comité (si applicable) : _____

Événement / Partie 1 : 150 \$ _____

Événement / Partie 2 : 150 \$ _____

ou

Événement complet / Forfait à 250 \$ _____

- **Inscription envoyée à : M. Benoit Turcotte**
- bturcotte@cpm.qc.ca
- Par la poste : 3565 rue Berri, bureau 230, Montréal (Québec) H2L 4G3
- Chèque à l'ordre de : Fondation Claude-Brunet
- Par téléphone : 514-861-5922
- Paiement en ligne : <https://evenement.cpm.qc.ca/50e/>

AU PLAISIR DE VOUS Y RENCONTRER !

ANNEXE

Voici un extrait de la résolution concernant le financement des comités :

Considérant par ailleurs les problèmes de financement auxquels sont régulièrement confrontés les comités de résidents ;

Considérant que pour la vaste majorité des comités de résidents, ceux-ci ne reçoivent que 1 000 \$ par an et que ce montant s'avère insuffisant ;

Considérant que les comités de résidents ont vu leur rôle augmenté de par le mandat d'assistance et d'accompagnement qui leur est désormais confié auprès des résidents (article 149, PL 15 amendé) ;

Considérant que le financement desdits comités de résidents n'a pas été revu depuis une vingtaine d'années ;

Considérant que le ministre de la Santé a lui-même déclaré publiquement le 20 avril 2023, en commission parlementaire lors de l'étude du PL 15, que la question du financement des comités peut se régler facilement ;

Qu'il soit décidé ce qui suit et que la présente résolution soit soumise au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé et à la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélangier :

*Que le financement des comités de résidents, en CHSLD public et privé conventionné, soit fondé et accordé **annuellement et directement** aux comités de résidents sur le critère du nombre de résidents hébergés au permis selon les catégories suivantes :*

Nombre de résidents hébergés	Montant de base pour un comité de résidents en hébergement SAPA	Montant supplémentaire de 1 500 \$ par tranche de 100 résidents	Total
10 à 100 résidents	1 000 \$	1 500 \$	2 500 \$ minimum
101 à 200 résidents	1 000 \$	3 000 \$	4 000 \$ minimum
201 à 300 résidents	1 000 \$	4 500 \$	5 500 \$ minimum
301 résidents et plus	1 000 \$	5 500 \$	6 000 \$ minimum

Le CPM demande aussi l'aide d'une 2^e personne-ressource afin de mieux supporter les comités de résidents, notamment depuis le nouveau rôle qui leur a été attribué en matière d'assistance et d'accompagnement aux plaintes.